Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 87 (1989)

Heft: 5

Artikel: Quelques aspects psychologiques ou philosophiques de l'interruption volontaire de la grossesse

Autor: Dolto, Françoise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-951086

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques aspects psychologiques ou philosophiques de l'interruption volontaire de la grossesse

«A l'égard des groupements écologiques à caractère alternatif également, il convient de défendre l'autonomie de la femme en matière de reproduction en tant que droit attaché à la personnalité. Une de nos devises importantes devrait donc être: Protégez les femmes. Car qui dit autonomie de la femme en matière de reproduction dit également entière liberté de décision quant à la régulation des naissances, ainsi que sur les grossesses désirées et non désirées. Cette liberté de décision, dont usaient entièrement les femmes dans les temps les plus reculés de l'humanité, fut de plus en plus rognée à partir de l'antiquité grecque, pour être finalement totalement inexistante à la fin du 19e siècle. Ces interactions misogynes entre, d'une part, les idéologies philosophiques et théologiques et d'autre part les pratiques médicales, portent, aujourd'hui encore, indirectement préjudice aux femmes, bien que, à en croire les dernières découvertes réalisées en biologie médicale, l'ovule dirigerait et influerait sur la croissance de l'embryon bien d'avantage qu'on ne l'aurait supposé. Seule la femme peut offrir à l'embryon le point d'ancrage nécessaire à son développement. Elle est la seule à savoir et à sentir si elle peut ou non, dans sa situation psycho-sociale spécifique, assumer la responsabilité d'une grossesse.» (a)

«Il est des moralistes, même dans la profession médicale, qui ne peuvent supporter l'idée que les femmes soient libres d'aller voir un médecin pour lui parler de leur désir d'avorter. Il semble bien que ceux-ci se sentent complices d'un acte qu'ils réprouvent s'ils en sont témoins, et encore plus si, par leur métier, ils ont à concourir à l'accomplissement de cet acte. Et pourtant, c'est là un acte qui sauvera celle qui appelle à l'aide, qui, si eux ne l'aident pas, se mettra en plus grand danger, commettant un acte encore plus immoral.
Ces médecins pensent d'abord à leur conscience: cette femme qui veut avorter, ils ne l'approuvent pas. Mais ils ne pensent pas que cette même conscience professsionnelle devrait leur enjoindre aussi de défendre la vie, sinon de l'enfant, du moins celle de la mère. Ce ressenti de complicité fantasmée est un des plus grands ennemis de l'écoute médicale. Nous avons tous à débusquer ce fantasme de complicité, régi par notre souci, au fond, de garder immaculée notre belle âme de médecin.» (b: p.319)

«C'est très joli de dire: il ne faut pas avorter parce que c'est un crime, mais que fait-on pour aider les femmes? On attend que les lois et la société changent, mais la société est faite de chacun de nous et ce n'est pas la peine d'attendre qu'il y ait des institutions. Nous savons ce que valent les institutions, elles deviennent un anonymat bureaucratique.» (b: pp. 342-343)

«Soutenir une femme à conserver l'enfant quand elle veut avorter peut être une mauvaise action; un avortement, quoique toujours un déplorable expédient, serait beaucoup moins grave. Mais pour qu'un avortement puisse porter des fruits féconds, affectifs, spirituels pour ses géniteurs, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour que le sacrifice d'une vie potentielle serve à ses parents, à l'intelligence du cœur, et, pourquoi pas, à l'intelligence de la vie spirituelle.» (b: p. 345)

«...
Mais déclarer à une femme enceinte que c'est un crime pour elle d'avorter, sans aller plus loin, à mon avis ce n'est thérapeutique que pour le médecin lui-même, qui ainsi garde la sensation d'avoir bonne conscience. Il ne trempe pas dans un meurtre immédiat, celui de l'embryon, mais n'a rien fait pour comprendre le drame humain où se débat cette femme et que déjà subit ce futur enfant.
Or, la médecine humaine, ce n'est pas cela, la médecine humaine ce n'est ni une médecine vétérinaire ni un médecine de belle âme; il s'agit de soutenir chez tout être humain, qui vient se confier à nous, sa foi en lui-même, quelles que soient ses faiblesses, quelles que soient ses lâchetés, et sa foi dans les autres, même si dans l'incident actuel, il a été horriblement déçu,horriblement exploité ou avili dans sa dignité. Nous n'avons fait notre travail que si nous avons rendu totale sa dignité humaine à l'être qui vient nous parler et si nous avons nous-même donné de la joie et rendu l'espoir à la femme enceinte.
Si nous lui avons donné aussi les moyens matériels actuels et futurs, pour faire face à sa décision, que cette décision soit celle de la conservation de sa grossesse jusqu'à la naissance, ou celle de l'avortement au cours de cette grossesse, quand la femme opte pour cette seule solution considérée par elle comme un moindre mal. Si c'est à l'avortement qu'elle conclut, sachons bien que cette femme est à revoir, à conforter, à soutenir dans l'après-avortement, lorsque la situation de danger menaçant sera réglée, l'inquiétude matérielle et morale immédiate dépassée.
Il y a encore un travail à faire avec cette femme, pour qu'elle retrouve et qu'elle profite pour son développement ultérieur, psychique et social, de l'expérience qu'elle a vécue. Elle ne peut le faire qu'en parlant avec confiance à celui ou celle qui a su l'entendre au moment de son désarroi aigu, sur l'estime duquel elle doit pouvoir compter.
Le sens du narcissisme, de l'amour de soi-même, est sourcé et soutenu par le désir; le désir est aussi la source de l'élan pour les rencontres d'autrui. C'est pourquoi, après une grossesse comme après un avortement, le plus grand secours que le médecin puisse lui apporter, c'est de lui redonner confiance dans son désir de rencontres sexuelles, de lui enseigner les moyens techniques pour faire face aux conséquences, sans retomber dans une épreuve semblable, tant qu'elle ne pourra pas assumer une fécondation.
C'est cela l'intérêt des consultations d'après la grossesse, d'après les avortements, sans compter bien sûr la surveillance des suites physiologiques tant d'une grossesse et d'un accouchement que d'un avortement.» (b: pp 346-347)

a. «Etre l'enfant de nous toutes mères - Etre ou ne pas être mère - C'est là **notre question**. Résumé, par Ursula Nakamura-Stœcklin, traduit par Annie Paillard, tiré de Questions au féminin, No 2, 11e année, août 1988, pp.52-53, édité par la Commission fédérale por les questions féminines, Berne.

b. Libido féminine par Françoise Dolto, 1987, Editions Carrere, Paris.